

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIGNOVILLARD

Département du Jura

Séance du 3 novembre 2014

Nombre de membres
Afférents au conseil : 15

L'an deux mil quatorze le trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SERRETTE Florent - Maire

En exercice : 15

Qui ont pris part à
la délibération : 15

Présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNERIEY.

Date de convocation
24 octobre 2014

Absent excusé : Nicolas GRIFFOND (Pouvoir donné à Claudine QUATREPOINT)

Date d'affichage :
10 novembre 2014

Secrétaire : Claude PAGET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
et publication ou
notification du

Objet : Convention pour la pratique des activités nordiques sur le domaine forestier de la Haute Joux

Une convention est proposée par la Régie de la Haute-Joux afin de leur autoriser à utiliser et à aménager les chemins forestiers et itinéraires définis en concertation pour la pratique des activités nordiques. Cette convention est accordée pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} mai 2014. Elle fixe les modalités suivantes :

- Utilisation des chemins forestiers.
- Les périodes d'activités.
- La surveillance et l'entretien des panneaux et des barrières.
- La gestion des chablis.
- Le balisage.
- La sécurité sur le domaine skiable et les sanctions ainsi que le respect de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope Tétrás.

Le conseil municipal prend acte des informations communiquées et accepte à l'unanimité la convention avec la Régie de la Haute-Joux en donnant tout pouvoir au Maire pour la signer.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Le-Maire,

Florent SERRETTE

